

## France

L'immigration à caractère permanent, hors libre circulation (les ressortissants de Roumanie, de Bulgarie et des pays tiers n'en bénéficient pas), a concerné environ 137 000 entrées en 2010, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2009. Cette hausse a profité aux migrations familiales, qui progressent de 8 % (84 000), alors que les flux de réfugiés et de travailleurs restent stables. Cette tendance s'explique par les entrées en 2009 de personnes munies d'un visa de long séjour (VLS-TS), dont une partie d'entre elles n'avaient pas été enregistrées avant 2010.

La plupart des immigrés permanents sont originaires d'Afrique (62 %), et plus spécialement d'Afrique du Nord (34 %, Algérie et Maroc principalement). L'Asie est la deuxième région d'origine. Plus des deux tiers des nouveaux permis de travail sont accordés à des immigrés résidant déjà dans le pays à un autre titre, dont plus de la moitié à des étudiants. En 2010, 15 000 nouveaux permis temporaires de travail ont été octroyés, dont 8 000 à des saisonniers.

En 2010, 65 000 permis (dont 89 % de VLS-TS) ont été accordés à des étudiants étrangers, soit une hausse d'environ 28 % par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'origine sont la Chine (10 500), le Maroc (5 700), les États-Unis (5 600), l'Algérie (3 900), et la Tunisie (3 000).

Le nombre de demandes d'asile est en hausse constante depuis quatre ans. En 2010, plus de 48 000 demandes ont été enregistrées, environ 14 % de plus qu'en 2009. Près de 10 % des demandes émanent de Serbie-et-Monténégro. Suivent, par ordre d'importance, la République démocratique du Congo, la Fédération de Russie, le Sri Lanka et la Chine. En 2010, tout comme en 2009, environ 15 000 personnes ont obtenu la protection de la France, dont 4 600 mineurs accompagnés et 2 450 personnes au titre de la protection subsidiaire.

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide au retour volontaire a augmenté en 2010 pour atteindre 4 000 (+38 % par rapport à 2009), son plus haut niveau historique. En outre, 9 700 personnes ont bénéficié d'un rapatriement humanitaire, dont 8 000 Roumains. 16 000 mesures d'éloignement du territoire ont été exécutées en 2010 sur les 73 500 prononcées.

En 2010, 101 000 personnes ont signé le Contrat d'accueil et d'intégration, chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente.

En 2010, 140 000 acquisitions de la nationalité ont été enregistrées. La majorité des acquisitions se font par décret (95 500), mais celles octroyées au titre du mariage (22 000) ont légèrement augmenté par rapport à 2009, année où elles avaient diminué, en raison notamment de changements législatifs augmentant la durée du mariage

requis pour déposer une demande de nationalité française.

La détérioration du marché du travail a conduit le gouvernement à poursuivre l'objectif de réduire les migrations au titre du travail, à l'exception de celles de travailleurs temporaires et saisonniers, de personnes très qualifiées et de celles mutées au sein d'une entreprise. À cette fin, le gouvernement, dans une circulaire du 31 mai 2011, donne pour instruction aux préfetures d'étudier plus strictement les demandes de permis de travail, en particulier pour les changements de statut, pour celles relatives au travail moins qualifié et aux étudiants postulant pour leur premier emploi. Une nouvelle série de mesures a été publiée le 12 janvier 2012, qui établit des modalités moins restrictives pour l'octroi de permis de travail aux étudiants étrangers ayant achevé avec succès un cycle de formation de niveau équivalent au moins au master. L'exécution des mesures d'éloignement qui avaient été notifiées aux étudiants en application des mesures précédentes sont suspendues jusqu'au réexamen de leur demande.

Un nouveau texte de loi sur l'immigration a été adopté le 16 juin 2011, qui transpose en droit français trois directives européennes (Directive sur le retour, Directive sur la Carte bleue européenne ainsi que celle fournissant des normes minimales quant aux mesures et sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers). En outre, il conditionne directement le séjour et l'obtention de la nationalité française en vertu du respect du Contrat d'accueil et d'intégration. La durée de séjour requise pour l'obtention de la nationalité française pourra être réduite à deux ans pour ceux qui satisfont manifestement à la condition d'assimilation. Une « Charte des droits et des devoirs du citoyen français » devra être signée par tout étranger accédant à la nationalité française. Quelques règles d'obtention d'un titre de séjour, notamment l'autorisation provisoire de séjour pour soins, ont également été renforcées.

Le 11 août 2011, la liste des métiers en tension destinée aux ressortissants hors de la zone de libre circulation a été réduite, passant de 30 à 14 métiers. Une liste unique des métiers pour lesquels la situation de l'emploi n'est pas opposable est valable pour l'ensemble du territoire français.

### Pour en savoir plus :

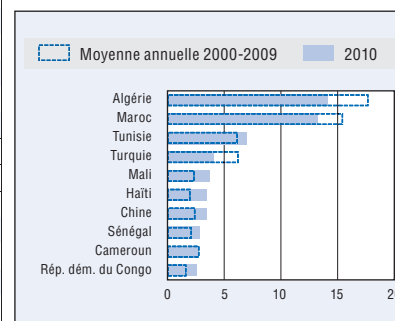
[www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr)  
[www.ofii.fr/](http://www.ofii.fr/)  
[www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FRANCE

Flux migratoires d'étrangers	2000	2005	2009	2010	Moyenne		Milliers
					2001-05	2006-10	2010
<b>Définition nationale</b>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.6	2.2	2.0	2.2	2.1	2.1	136.0
Sorties	..	..	..	..	..	..	..
<b>Entrées d'étrangers par catégorie</b>							
	Milliers		Distribution (%)				
<b>Statistiques de permis de résidence</b>							
<i>(données standardisées)</i>	2009	2010	2009	2010			
Travail	22.5	22.9	12.6	11.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	76.6	82.8	42.8	42.9			
Humanitaire	10.4	10.3	5.8	5.4			
Libre circulation	54.0	58.5	30.2	30.3			
Autres	15.3	18.5	8.6	9.6			
Total	178.7	193.1	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2005	2009	2010	Moyenne			
				2006-10			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	46.2	50.7	65.2	51.2			
Stagiaires	0.6	0.6	0.6	0.6			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	16.2	8.0	7.8	12.7			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.0	0.7	1.0	1.0			
Autres travailleurs temporaires	6.5	3.5	4.7	5.0			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	2000	2005	2009	2010	Moyenne		Niveau
					2001-05	2006-10	2010
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.7	0.8	0.7	0.8	0.9	0.6	48 074
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	2000	2005	2009	2010	Moyenne		Milliers
					2001-05	2006-10	2010
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.9	7.1	5.2	5.4	7.1	5.6	337
Accroissement naturel	4.1	4.0	4.1	4.2	3.9	4.3	262
Solde migratoire	1.2	1.6	1.1	1.2	1.6	1.2	75
<b>Effectifs de migrants</b>	2000	2005	2009	2010	Moyenne		Milliers
					2001-05	2006-10	2010
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	7.4	8.1	..	..	7.8	..	..
Population étrangère	..	..	..	6.0	..	..	3 769
<b>Naturalisations</b>	2000	2005	2009	2010	Moyenne		Niveau
					2001-05	2006-10	2010
<i>En % de la population étrangère</i>	4.6	..	3.6	3.8	..	..	143 275
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	2000	2005	2009	2010	Moyenne		
					2001-05	2006-10	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	69.8	69.6	68.8	68.4	70.2	69.0	
Hommes nés à l'étranger	66.7	67.1	65.5	66.4	66.7	66.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	56.6	59.9	61.3	61.1	58.8	61.0	
Femmes nées à l'étranger	45.6	48.2	50.6	49.7	48.0	50.0	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	7.7	7.5	8.2	8.4	7.0	7.6	
Hommes nés à l'étranger	14.5	12.5	14.2	13.7	13.2	13.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.3	9.0	8.8	8.9	9.3	8.4	
Femmes nées à l'étranger	19.7	16.8	14.3	16.0	16.1	14.9	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	2000	2005	2009	2010	Moyenne		Niveau
					2001-05	2006-10	2010
<i>Croissance annuelle en %</i>							
PIB réel	3.7	1.8	-2.7	1.5	1.6	0.7	
PIB/tête (niveau en USD)	3.0	1.1	-3.3	0.9	0.9	0.1	34 148
Emploi (niveau en milliers)	2.7	0.7	-0.9	0.2	0.8	0.6	25 694
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	8.5	8.9	9.1	9.4	8.4	8.5	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et les sources figurent à la fin de la partie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932645822>